COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MA

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID: 971-249710047-20241011-2024_10_11_11-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 11/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'octobre à seize heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL**, Présidente,

Date de convocation du conseil communautaire : 30/09/2024

PRESENT(E)S: Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Kénia MALADIN- NEBOT

(en visioconférence), Joselaine GELABALE

Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN,

Joel TOTO, Rolly, Salif, FABULAS

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S:

Mesdames Géraldine BASTARAUD, Betty BESRY Maguy, FUMONT-

SAMSON

ABSENT(E)S SANS EXCUSES: Messieurs Camille PELAGE, Edmond LANCLAS Kylian ROMAIN

POUVOIR: Madame Maguy-FUMONT-SAMSON à Monsieur Joel TOTO

Nombre de conseillers communautaires en exercice 16
Nombre de conseillers communautaires présents 10
Pouvoirs 1
Nombre de conseillers communautaires absents 6

Votants 11

SECRETAIRE: Madame Joselaine GELABALE

Délibération n°2024-10-11/11 APPROBATION ET FINANCEMENT DE LA GESTION DES BIODECHETS

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-04-09/02 relative à la modification des statuts de la CCMG

Vu les compétences de la CCMG et notamment l'article 5.1.1 des statuts portant sur la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu la délibération n°2024-07-05-/03 relative à l'approbation du Contrat de Convergence et de Transformation 2024-2027 de la Guadeloupe

Rue du Fort – BP 48 97112 GRAND-BOURG \$\infty\$ +590 590 97 83 58 \$\infty\$ paysmariegalante.fr

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID: 971-249710047-20241011-2024_10_11_11-DE

Madame la Présidente expose :

En application de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite « loi AGEC », le tri à la source des biodéchets (déchets végétaux et alimentaires) est devenu obligatoire à partir du 1er janvier 2024.

Concrètement, les collectivités doivent proposer aux ménages des solutions de collecte ou de valorisation appropriées. Ces solutions doivent participer à la diminution du volume des poubelles d'ordures ménagères et par conséquent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre associés à l'enfouissement des biodéchets ; il peut s'agir du déploiement d'une collecte séparée des biodéchets avec des bacs spécifiques ou du développement du compostage de ces biodéchets, soit dans des composteurs individuels, soit dans des composteurs partagés.

Depuis juin 2023, la Communauté de communes a lancé une étude préalable, avec l'assistance du bureau d'études Caraïbes Environnement, pour préparer l'instauration d'un dispositif adapté au contexte territorial de Marie-Galante.

Les résultats de l'étude, en cours de finalisation, ont permis de retenir un scénario de tri à la source des biodéchets pour lequel la commission « Déchets » a émis un avis favorable :

- La distribution de composteurs individuels et de kits bio-seaux aux ménages résidant dans des maisons individuelles
- La distribution de kits bio-seaux aux ménages résidant dans des logements collectifs
- L'implantation de 15 points d'apports volontaires composés de composteurs partagés
- (3 compartiments Broyat/Dépôt/Maturation)
- L'attribution de bacs spécifiques de 120 litres aux professionnels de la restauration
- La distribution de composteurs pour les établissements publics
- La réalisation d'une plateforme de compostage dédiée aux professionnels

Cette nouvelle démarche conduira à la réorganisation progressive du service « déchets » afin d'optimiser les modes de collecte (porte à porte et apport volontaire) et de gestion de proximité appliqués sur le territoire de Marie-Galante. Une phase test, préalablement au déploiement des dispositifs sur l'ensemble du territoire, permettra d'ajuster la qualité du service avec les retours d'expérience acquis à cette occasion. Des actions de prévention, de communication et de sensibilisation seront également réalisées en matière d'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif.

Madame la Présidente indique au Conseil que la CCMG remplit la condition de réalisation d'une étude préalable imposée dans le cahier d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs de l'Etat. En outre, les actions éligibles au soutien Fonds vert intègrent les investissements portant sur la mise en œuvre d'équipements nécessaires à la collecte et à la gestion de proximité des biodéchets des ménages, y compris les équipements individuels (uniquement en outremer).

Les tableaux suivants présentent les coûts estimatifs de la phase test et du déploiement du dispositif différenciés selon le matériau de fabrication des composteurs. À titre indicatif, les modalités de subvention pourraient couvrir jusqu'à 55% des dépenses éligibles sur les dépenses d'investissements et jusqu'à 70% sur les actions de communication, sensibilisation, formation ou soutien aux chargés de mission.



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

ID: 971-249710047-20241011-2024_10_11_11-DE

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



Période test prévisionnelle novembre 2024 - août 2025 :

Dispositif	Montant unitaire (EUR HT)	Quantité	Unité	Montant total (EUR HT)	Source
Composteurs Individuels	63		foyers		Ademe, majoration de 40% (double insularité)
oints de compostages partagés plastiques	336		points	672	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
It bio-seaux + sacs					ECV Organic
overs individuels	9,2	100		920	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
abitat collectif	9,2	250		2 300	
oubelles biodéchets de 1201 pour les professionnels de la restauration	50	10		500	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
uivi opérationnel	37 440	1		1 37 440	ECV Organic
Total solution				48 132	
Aléa global (15%)				7 220	
Total investissements		All Sales		55 352	EUR HT

Phase de test solution points de compostages partagés bois									
Dispositif	Montant unitaire (EUR HT)	Quantité	Unité	Montant total (EUR HT)	Source				
Composteurs Individuels	63	100	foyers	6 300	Ademe, majoration de 40% (double insularité)				
Points de compostages partagés bois	1618	2	points	3 236	Devis ECV Organic				
Kit bio-seaux + sacs					ECV Organic				
oyers individuels	9,2	100	unités	920					
abitat collectif	9,2	250	unités	2 300					
Poubelles biodéchets de 1201 pour les professionnels de la restauration	50	10	établissements	500	Ademe, majoration de 40% (double insularité)				
suivi opérationnel	37440	1		37 440	ECV Organic				
Total				50 696	STATE OF THE PARTY				
Aléa global (15%)				7 604					
Total phase de test				58 300	EUR HT				

Déploiement du dispositif au courant de l'année 2025

Dispositif	Montant unitaire (EUR HT)	Quantité	Unité	Montant total (EUR HT)	Source
omposteurs individuels	63	4600	foyers		Ademe, majoration de 40% (double insularité)
pints de compostages partagés plastiques	336	15	points	5 040	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
omposteurs pour établissements publics	63	30	établissements	1890	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
it <u>bio-seaux</u> oyers individuels abitat collectif tablissement publics oubelles biodéchets de 1201 pour les professionnels de la restauration	5 5 5 5	4600 700 30		23 000 3 500 150	
Total solution Aléa global (15%) Total investissements hors plateforme de compostage				325 880 48 882 374 762	
lateforme de compostage industriel	1317798	1	unité	1 317 798	Ginger Burgeap, aléa inclus
Total investissements				1 692 560	EURHT

Dispositif	Montant unitaire (EUR HT)	Quantité	Unité	Montant total (EUR HT)	Source
Composteurs individuels	63	4600	foyers	289 800	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
oints de compostages partagés bois	1618	15	points	24 270	Devis ECV Organic
omposteurs pour établissements publics	63	30	établissements	1890	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
<u>(ft blo-seaux</u> oyers individuels pabitat collectif tablissement publics	5 5 5	700 30	unités unités unités	23 000 3 500 150	ECV Organic
oubelles biodéchets de 1201 pour les professionnels de la restauration	50	50	établissements	2 500	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
Total Aléa global (15%) Total investissements hors plateforme de compostage				345 110 51 767 396 877	
Plateforme de compostage industriel	1317798	1	unité	1 317 798	Ginger Burgeap, aléa inclus
Total investissements				1714 675	EURHT

oûts récurrents (an	nuels)		
0,5	10500 habitants	5 250	Ademe
3000	2 pc		ECV Organic
4,2 4,2 4,2	4600 unités 2500 unités 30 unités	19 320 10 500 126	
		41 196 6 179 47 375	
46 810 21 907 21 907	1 personne 1 personne 2 personnes	46 810 21 907	
	0,5 3000) 4,2 4,2 4,2 4,2 4,2 14,2	3000 2 pc 4,2 4600 unités 4,2 2500 unités 4,2 30 unités 46 810 1 personne 21 907 1 personne	0,5 10500 habitants 5250 3000 2 pc 6000 4,2 4600 unités 19 320 4,2 2500 unités 10 500 4,2 30 unités 1150 6179 47 375 46 810 1 personne 46 810 21 907 1 personne 21 907

Madame la Présidente rappelle la délibération n°2024-07-05/03 du conseil communautaire relative à la signature du CCT 2024-2027 de la Guadeloupe et propose en conséquence le plan de plan de financement ci-dessous pour cette opération :



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID: 971-249710047-20241011-2024_10_11_11-DE

	PLAN DE FINANCEMENT GESTION DES BIODECHETS										
	Dépenses prévionn	elles		Financeurs							
	Désignation	Quantité	Montant	Fonds Vert	%	Région	%	Fonds propres	%	Montant	
	Composteurs individuels	100	6 300 €	3 465 €	55%	1 575 €	25%	1 260 €	20%	6 300 €	
Phase Test	Composteurs partagés bois	2	3 236 €	1 780 €	55%	809 €	25%	647€	20%	3 236 €	
	Kit bio-seaux + sacs	350	3 220 €	1771€	55%	805 €	25%	644€	20%	3 220€	
	Poubelles biodéchets de 1201	10	500€	- €	0%	400 €	80%	100€	20%	500€	
	Suivi opérationnel	1	37 440 €	26 208 €	70%	3 744 €	10%	7 488 €	20%	37 440 €	
	Sous-total Test		50 696 €	33 224 €	66%	7333€	14%	10 139 €	20%	50 696 €	
	Campagne de communication		5 200 €	3 640 €	70%	520€	10%	1 040 €	20%	5 200 €	
	Formation référents relais		6 000 €	4 200 €	70%	600€	10%	1 200 €	20%	6 000 €	
	Composteurs individuels	4600	289 800 €	159 390 €	55%	72 450 €	25%	57 960 €	20%	289 800 €	
	Composteurs partagés bois	15	24 270 €	13 349 €	55%	6 068 €	25%	4 854 €	20%	24 270 €	
Déploiement	Composteurs Ets. publics	30	1890€	1 040 €	55%	473 €	25%	378€	20%	1890€	
	Kit bio-seaux	5330	26 650 €	14 658 €	55%	6 663 €	25%	5 330 €	20%	26 650 €	
	Poubelles biodéchets de 120l	50	2 500 €	- €	0%	2 000 €	80%	500€	20%	2 500 €	
	kit sacs	5330	29 946 €	16 470 €	55%	7 487 €	25%	5 989 €	20%	29 946 €	
	Sous-total Déploiement		386 256 €	212 746 €	55%	96 259 €	25%	77 251 €	20%	386 256 €	
	Total Test + Déploiement		436 952 €	245 970 €	56%	103 592 €	24%	87 390 €	20%	436 952 €	
Total	Divers aléas 15%		65 543 €	36 049 €	55%	16 386 €	25%	13 109 €	20%	65 543 €	
	Totaux		502 495 €	282 018 €	56%	119 978 €	24%	100 499 €	20%	502 495 €	

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention (Monsieur ACCIPÉ),

DECIDE

- **D'APPROUVER** le principe de collecte et gestion de proximité pour garantir le tri à la source des biodéchets des usagers :
 - Composteurs individuels pour les ménages résidant en maison individuelle
 - Composteurs partagés pour les ménages résidant en habitat collectif
 - Bacs roulants pour les professionnels de la restauration
 - Composteurs pour les établissements publics

H

- **D'APPROUVER** l'implantation de 15 points d'apport volontaires pour le compostage des biodéchets répartis sur l'ensemble du territoire, soit 3 points sur la Commune de Capesterre, 7 points sur la Commune de Grand-Bourg et 5 points sur la Commune de Saint-Louis,
- D'APPROUVER le plan de financement qui se présente comme suit :

	PLAN DE FINANCEMENT GESTION DES BIODECHETS													
	Dépenses prévionnelles					Financeurs								
	Désignation	Quantité	Montant	Fonds Vert	%	Région	%	Fonds propres	%	Montant				
	Composteurs individuels	100	6 300 €	3 465 €	55%	1 575 €	25%	1 260 €	20%	6 300 €				
Phase Test	Composteurs partagés bois	2	3 236 €	1 780 €	55%	809 €	25%	647€	20%	3 236€				
	Kit bio-seaux + sacs	350	3 220 €	1 771 €	55%	805 €	25%	644€	20%	3 220€				
	Poubelles biodéchets de 120l	- 10	500€	- €	0%	400€	80%	100 €	20%	500€				
	Suivi opérationnel	1	37 440 €	26 208 €	70%	3 744 €	10%	7 488 €	20%	37 440 €				
	Sous-total Test		50 696 €	33 224 €	66%	7333€	14%	10 139 €	20%	50 696 €				
	Campagne de communication		5 200 €	3 640 €	70%	520€	10%	1 040 €	20%	5 200 €				
	Formation référents relais		6 000 €	4 200 €	70%	600€	10%	1 200 €	20%	6 000 €				
	Composteurs individuels	4600	289 800 €	159 390 €	55%	72 450 €	25%	57 960 €	20%	. 289 800 €				
	Composteurs partagés bois	15	24 270 €	13 349 €	55%	6 068 €	25%	4 854 €	20%	24 270 €				
Déploiement	Composteurs Ets. publics	30	1890€	1 040 €	55%	473 €	25%	378 €	20%	1890€				
	Kit bio-seaux	5330	26 650 €	14 658 €	55%	6 663 €	25%	5 330 €	20%	26 650 €				
	Poubelles biodéchets de 1201	50	2 500 €	- €	0%	2 000 €	80%	500 €	20%	2 500 €				
	kit sacs	5330	29 946 €	16 470 €	55%	7 487 €	25%	5 989 €	20%	29 946 €				
	Sous-total Déploiement		386 256 €	212 746 €	55%	96 259 €	25%	77 251 €	20%	386 256 €				
-	Total Test + Déploiement		436 952 €	245 970 €	56%	103 592 €	24%	87 390 €	20%	436 952 €				
Total	Divers aléas 15%		65 543 €	36 049 €	55%	16 386 €	25%	13 109 €	20%	65 543 €				
	Totaux		502 495 €	282 018 €	56%	119 978 €	24%	100 499 €	20%	502 495 €				



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à sol 10: 971-249710047-20241011-2024_10_11-10E au titre du « Fonds vert » et de la Région pour accompagner la Communauté de Communes dans le financement de l'acquisition des composteurs, des bacs et kits bio-seaux nécessaires à la collecte et à la gestion de proximité des déchets ainsi que pour mettre en place des actions de communication et de sensibilisation liés à la culture du geste de tri et au changement de comportements en matière de lutte contre les pratiques de brûlage des déchets.

D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

> Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme

> > Mourcla Présidente et par délégation, Vincent CAMPENS

> > > eur Général des Services

Certifié exécutoire compte tenu de :

la transmission en sous-Préfecture le :

18 OCT. 2024

l'affichage le

18 OCT. 2024

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr

